

Collectif Africain de Soutien au président Hissein HABRE

**Tel. : (+221) 772702856/773600258 Email : cas-habre@hotmail.fr**

COMMUNIQUE DE PRESSE N 004

Le Collectif Africain de Soutien au Président Hissein HABRE (CAS-HABRE) tient à informer l’opinion nationale et internationale sur le dernier développement dans l’affaire dite Hissein Habré.

Le **19 décembre 2012**, l’Assemblée nationale du Sénégal, réunie en cession ordinaire, a voté une loi autorisant la création de chambres spéciales au sein de l'appareil judiciaire sénégalais pour juger une et une seule personne, l’ancien Président de la République du Tchad, Monsieur Hissein Habré.

Le CAS-HABRE qui a très tôt appelé les honorables Députés du Sénégal à ne pas cautionner par leur vote la création d’une telle monstruosité judiciaire au sein de l'appareil judiciaire Sénégalais, condamne vigoureusement le vote de cette loi anticonstitutionnelle qui foule au pied les multiples décisions de justice déjà rendues dans cette affaire mais aussi instaure la rétroactivité de la loi. Or, la loi n’est jamais rétroactive dans tout l’univers et elle ne peut l’être dans un pays civilisé, un Etat de droit. La Cour de justice de la CEDEAO l’a bien notifié au Sénégal dans son Arrêt du 18 novembre 2010, mais en vain.

Le CAS-HABRE dénonce et appelle toutes les personnes éprises de justice et de bonne gouvernance à condamner sans retenue l’attitude des autorités sénégalaises qui, d’une part, prônent un procès « juste et équitable » et d’autre part acceptent que les honoraires des Juges qui seront désignés pour ce procès soient payés par les ennemis du Président Hissein Habré à savoir l’actuel Président du Tchad Idriss Deby Itno, la Belgique et la France.

Le CAS-HABRE attire l’attention de l’opinion nationale et internationale qu’un simulacre de procès est en cours au Sénégal pour mettre la main sur un homme, Hissein Habré, qui près de 25 ans après avoir été chassé du pouvoir par les armes, empêcherait toujours certains lobbys françafricains de tourner rond. Ce procès n’est rien d’autre qu’un règlement de compte politique tardif.

Le CAS-HABRE prend à témoin l’opinion nationale et internationale pour tout ce qui pourrait arriver au Président Hissein Habré qui, faut-il le rappeler, a été reçu au Sénégal au nom de la Téranga, qu’il a bénéficié d’un asile politique accordé en 1990 par l’ancien Président Abdou Diouf, qu’il a respecté toutes ses obligations envers l’Etat du Sénégal où il a vécu pendant 22 ans sans histoire.

Fait à Dakar, le 24 décembre 2012.

**Le Président du CAS-HABRE
M. Jules SAMBOU**